



Etre mandaté pour une demande à la banque

Par **antoine00eniotna**, le **19/09/2017** à **11:59**

Bonjour,

Voici ma demande.

J'ai envoyé à la banque de mon frère une demande de remboursement de frais bancaire, en son nom.

Celui-ci n'a pas le temps de s'en occuper.

Bien évidemment, le banquier fait le mort...alors je me permet de le contacter. Il refuse de me parler (je m'y attendait) et me dit qu'il recontactera directement mon frère, ce qu'il ne fait pas et ne fera jamais!

Alors voila, sans mettre en place de procuration sur le compte de mon frère, je voulais savoir s'il est possible de lui faire signer un mandat pour gérer uniquement cette demande, et faire en sorte que la banque soit obligé de me répondre à moi directement.

Je vous remercie.

Par **morobar**, le **19/09/2017** à **15:29**

Bonjour,

C'est possible.

Mais si le frère a le temps de signer un tel mandat, il a le temps de signer la demande directe à la banque.

C'est donc une démarche qui peut échouer si les termes du mandat sont mal établis, et qui complique inutilement la situation.

Si la banque ne vous répond pas, quelle sera l'étape suivante ?